

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	14.05.2014			DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Conseil d'Etat		Lié à: ad 14.003
Titre: Amendement au projet de loi sur les chiens (LChiens)		
Contenu: Article 4, lettre a <u>Suppression de la lettre a</u> <u>Les lettres suivantes sont décalées.</u>		
Motivation (facultatif):		

